



Lotissement et vente partielle d'un lot

Par **thex**, le **03/09/2022** à **13:53**

Bonjour,

je suis un coloti dans un petit lotissement (pas une co-propriete).

Tous les lots sont constitues d'une parcelle (au sens "cadastrale").

SAUF 1 lot qui est constitué de 2 parcelles non-contigues.

ce lot a une parcelle "principale" avec la maison.

et un peu plus loin une autre parcelle cloture avec un garage.

Ce coloti et moi-meme sommes interesses pour faire une transaction.

cad je voudrais acheter sa 2eme parcelle pour l'utiliser comme garage.

Est-ce possible ? vis-a-vis du lotissement?

est-ce un changement qui necessite une autoriation de la part des autres colotis?

quelle demarche officielle doit etre entrepris?

Cordialement

Par **morobar**, le **05/09/2022** à **11:51**

Bonjour,

OUI

OUI

NON

Voir un notaire pour effectuer la division.